

Julie Claustre

*Les monnaies alternatives à Paris au XV^e siècle,
d'après les transactions d'un atelier de couture*

1. Introduction

L'étude qui suit est centrée sur l'atelier d'un acteur économique, le couturier Colin de Lormoye, qui était actif à Paris entre 1420 et 1455, sur la rive gauche de la Seine, entre l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et l'église Saint-Séverin. L'analyse monographique des paiements en nature effectués dans sa boutique permet en effet d'examiner plusieurs hypothèses d'interprétation que les historiens formulent usuellement pour comprendre le recours aux paiements non monétaires dans les transactions économiques, un recours très fréquent, y compris chez des marchands professionnels (Dyer 2012, 93-95). Il s'agit donc de mener une microéconomie historique d'un atelier et des moyens de paiement en usage dans celui-ci, afin de tenter de révéler certains des motifs qui présidaient au choix du non-monétaire dans une économie hautement monétarisée. On arguera ainsi qu'une approche microanalytique est un complément nécessaire des analyses macrohistoriques fondées sur des séries de données quantitatives.

Après avoir présenté rapidement la source principale de cette étude, le livre de boutique de Colin de Lormoye, on examinera les paiements en nature acceptés par le couturier, puis ceux qu'il effectuait lui-même. Afin de dessiner quelques interprétations de ces comportements économiques, on tentera de répondre à plusieurs questions: ces paiements en nature reflètent-ils les besoins du couturier? Les nécessités de ses clients? Leurs opportunités respectives? Sont-ils liés à des contextes économiques spécifiques, qu'ils soient commerciaux ou monétaires?

2. Le livre de boutique de Colin de Lormoye

Si le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote NAF 10621 est le seul livre de boutique d'un Parisien conservé pour la période antérieure à 1500, il est en réalité le témoin local d'un type d'écrit de gestion qui s'est diffusé dans la population urbaine européenne au cours du XIV^e siècle. En effet, bien connu et abondamment étudié dans les groupes marchands, l'écrit de gestion a concerné aussi dans ces siècles les groupes des artisans et des petits boutiquiers (Klapisch-Zuber 2001; Coulet 2004; Piccini 2008; Meneghin 2014, Pinelli 2015), voire des paysans (Balestracci 1984; Hautefeuille 2006). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la tenue d'un tel livre par un couturier de Paris, qui a d'ailleurs son équivalent

Julie Claustre, Panthéon-Sorbonne Paris 1 University, France, julie.claustre@univ-paris1.fr, 0000-0001-8504-3920

Referee List (DOI 10.36253/fup_referee_list)

FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup_best_practice)

Julie Claustre, *Les monnaies alternatives à Paris au XV^e siècle, d'après les transactions d'un atelier de couture*, © Author(s), CC BY 4.0, DOI 10.36253/979-12-215-0347-0.29, in Angela Orlandi (edited by), *Mezzi di scambio non monetari. Merci e servizi come monete alternative nelle economie dei secoli XIII-XVIII / Alternative currencies. Commodities and services as exchange currencies in the monetarized economies of the 13th to 18th centuries*, pp. 505-518, 2024, published by Firenze University Press, ISBN 979-12-215-0347-0, DOI 10.36253/979-12-215-0347-0

conservé à Florence pour les mêmes décennies de la première moitié du XVe siècle (Collier Frick 2002, 65).

Il s'agit plus exactement des vestiges du livre de boutique de Colin de Lormoye. En effet, réutilisé, après la mort de son auteur, comme renfort de reliure d'un livre imprimé, le livre initial a été largement amputé de son contenu. Lors de sa découverte en 1907 dans la reliure d'un imprimé de la Bibliothèque nationale de France, le conservateur Camille Couderc en a retiré des fragments qu'il a réunis en 34 feuillets (Couderc 1911).¹ On y trouve le texte plus ou moins étendu de 191 notices de différents types (Tab. 1), dont nous avons récemment proposé une édition revue et corrigée (Claustre 2021).

Tab. 1. Les différents types de notices du livre de Colin de Lormoye (1420-1455)

Types de notices	Nombre
bail (location d'un logement)	1
« compte » (balance de transactions)	14
« mémoire de besogne » (facture)	92
« mémoire de dépenses » (liste de dépenses)	6
« mémoire de dettes » (liste de dettes)	12
quittance de loyer	50
autre quittance	1
reconnaissance de dette	11
inconnu	4
total	191

Ces notices sont, pour beaucoup (92 sur 191), des factures du couturier, appelées «mémoires de besogne», mais on y relève aussi un grand nombre de quittances de loyer de ses propriétaires successifs (au nombre de 50) et des documents enregistrant l'état des rapports financiers entre le couturier et ses partenaires économiques («comptes», reconnaissances et mémoires de dettes). En revanche, ces notices ne disent rien de certains frais de l'atelier, comme les salaires des employés du couturier, ses «gens» et son «valeur» mentionnés ici et là (Claustre 2021, 46, 105). Elles se concentrent en effet sur les rapports entre l'atelier du couturier et ses partenaires extérieurs: propriétaires, clients, mais aussi quelques sous-traitants du couturier. Enfin, un petit nombre de notices concernent un mineur dont le couturier a la tutelle et pour lequel il effectue des dépenses, répertoriées dans ces notices (Claustre 2021, 24, 27).

Soulignons que les fragments conservés ne comportent aucune notation intime, aucune observation du couturier sur sa famille ou sur la situation politique: nous ne sommes pas en présence d'un livre de raison, mais bien d'un livre de gestion, d'où l'appellation «livre de boutique» que nous choisissons de lui appliquer. Cette dernière provient d'un document marseillais appelé *librum butigie* repéré par Daniel Lord Smail (Smail 2016, 114), mais à Paris aux XIVe et XVe siècles, c'est plutôt le mot, simple et flou, de «papier» qui prévalait pour désigner les papiers de gestion des boutiquiers lorsqu'ils étaient invoqués dans un tribunal ou lors d'une succession.

¹ Bibliothèque Nationale de France (BNF), Paris, NAF 10621, fol. 1-34.

Ce livre focalisé sur les transactions de l'artisan couturier les évalue toutes en monnaie et il est probable que la majorité d'entre elles ont été soldées en monnaie. Le couturier manifeste d'ailleurs une très grande aisance dans le maniement des différentes espèces monétaires ayant cours à Paris et dans leur conversion en monnaies de compte (Claustre 2021, 144-146). Ce n'est donc pas par manque de compétences qu'il accepte et effectue des paiements en nature. En effet, les notices de Colin de Lormoye témoignent de paiements en nature provenant de ses clients comme de lui-même.

3. Les paiements en nature acceptés par Colin de Lormoye

Commençons par ceux qui émanent de ses clients qui passent commande auprès de lui de vêtements, ou plus exactement de confections, puisque Colin de Lormoye, «couturier et tailleur de robes», façonne des vêtements à partir du tissu fourni par ses clients. Les factures de ces travaux de confection mentionnent certains des paiements qu'il reçoit, des mentions introduites par le mot «reçu» (sous diverses variantes graphiques). Toutefois, ces mentions de paiements sont loin d'être systématiques. En effet, les «reçus» de paiements, au nombre total de 79 dans l'ensemble des notices du couturier, correspondent aux versements intermédiaires de ses clients, non aux paiements complets des travaux du couturier. Dès lors qu'il considère une facture comme réglée, le couturier se contente de la canceler, c'est-à-dire de la barrer de traits verticaux ou obliques, et il ne prend pas la peine d'écrire alors le détail du règlement final. Seuls les paiements antérieurs au paiement final de la facture sont donc notés.

Ces mentions de versements intermédiaires attestent que le couturier accepte de ses clients des paiements en nature, en proportions non négligeables puisqu'ils constituent 1/5^e des paiements mentionnés (14 sur 79 exactement). Trois types de biens lui sont ainsi fournis en paiement: des denrées alimentaires, des chandelles et un jardin.

Parmi les denrées alimentaires, ce sont des céréales qu'il reçoit le plus fréquemment en paiement (Tab. 2), même s'il lui arrive aussi d'être payé en noix (Claustre 2021, 106) et en beurre (Claustre 2021, 82).

Tab. 2. Les paiements en céréales acceptés par le couturier Colin de Lormoye (1420-1438)

Volume et type de céréale	Prix (sous parisis par setier)
0,5 setier de blé (Claustre 2021, 26)	16,0
1,54 setier de blé (Claustre 2021, 30)	19,4
1 setier de blé (Claustre 2021, 104)	18
2 setiers de blé (Claustre 2021, 42)	17
1 setier de blé (Claustre 2021, 95)	20
1,5 setier de blé méteil (Claustre 2021, 33)	36
0,5 setier d'orge (Claustre 2021, 33)	22
0,5 setier d'orge (Claustre 2021, 42)	16

Les quantités ainsi reçues par le couturier sont loin d'être négligeables, allant d'un demi à deux setiers, sachant que le setier de blé de Paris équivalait à 1,56 hl (Meuvret

1944, 1971, 74) ou encore à près de 120 kg: de quoi assurer l'approvisionnement de sa maisonnée pour plusieurs semaines. Surtout, le couturier semble recevoir ces céréales à très bon prix. On peut en effet comparer les prix indiqués dans ses factures à ceux issus de la mercuriale de Paris constatée sur les marchés aux grains des Halles, de la Grève et de la Cité (Meuvret 1960), à ceux enregistrés dans les comptes du collège de Beauvais (Baulant 1968), complétés par ceux figurant dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* (Beaune 1990) et dans les registres de décisions du chapitre cathédral de Paris pour l'année 1431 (Tab. 3).

Tab. 3. **Prix du blé reçu en paiement par le couturier Colin de Lormoye (CDL) comparé à d'autres prix**

Date approximative du paiement	CDL (s.p./setier)	autre (s.p./setier)
décembre 1420 (Claustre 2021, 26)	16,0	480-512 (Beaune 1990)
1431 (Claustre 2021, 30)	19,4	40-45 (Meuvret 1960, Baulant 1968, Beaune 1990) ²
janvier 1435 (Claustre 2021, 104)	18	22 (Baulant 1968, Beaune 1990)
1438 (Claustre 2021, 42)	17	80-128 (Meuvret 1960, Baulant 1968, Beaune 1990)

On le voit, si les prix auxquels est évalué le blé reçu par le couturier sont assez stables (de 16 à 19,4 sous par setier), en revanche les écarts entre ces prix retenus par le couturier et ceux relevés dans les autres sources parisiennes sont importants. Certes, les enseignements de cette comparaison sont limités par l'imprécision chronologique des factures de Colin, rarement datées avec précision, comme par celle de la publication de M. Baulant qui avait calculé à partir des comptes du collège de Beauvais des moyennes de prix annuelles et par les lacunes de la mercuriale de Paris (Meuvret 1960). De ce point de vue, il est rassurant de noter que les prévisions des prix du blé faites en janvier par le chapitre cathédral pour la suite de l'année 1431, alors qu'une grave pénurie sévit dans Paris, viennent confirmer tant les chiffres issus de la mercuriale (Meuvret 1960) que ceux provenant des comptes du collège de Beauvais (Baulant 1968) et du « Bourgeois de Paris », en fait un chanoine de la cathédrale (Beaune 1990). Ainsi, en comptant en 1431, 1 setier 1/2 boisseau et 1 mine de blé à 30 s.p., soit le setier de blé à 19,4 s.p., alors que les prix usuels s'élèvent alors au minimum à 40 s.p., le couturier obtint du blé plus de deux fois moins cher que ceux des marchés parisiens. Voilà de quoi le mettre à l'abri de la terrible famine qui sévit alors dans Paris.

À regarder de plus près ces transactions par lesquelles le couturier échange ses confections contre des céréales, deux types de situations se dégagent. En 1438, année de grande cherté d'après le « Bourgeois de Paris » (Beaune 1990, 376-78), il se procure du blé cinq à sept fois moins cher que les prix attestés par ailleurs. La facture qui fait état de ce « reçu » est au nom de Thibaut Lebeuf, un écuyer qui figure dans la clientèle du couturier pendant plus d'une quinzaine d'années, entre 1420 et 1438 (Claustre 2021, 42, 233). Ce bon client passe des commandes régulières de confections pour

² Archives nationales de France (ANF), LL113, p. 339.

son épouse, ses enfants, sa sœur, sa chambrière et pour lui-même. Il lui loue aussi une chambre et lui emprunte parfois de l'argent (Claustre 2021, 30). Sur sept notices relatives à ce Thibault Lebeuf dans le livre du couturier, trois seulement sont annulées, donc considérées par le couturier comme réglées (Claustre 2021, 26, 29-30, 32-33, 42, 49, 96). Thibault Lebeuf semble ainsi s'être trouvé dans une position perpétuellement débitrice par rapport au couturier, ce qui pourrait expliquer qu'il soit contraint de lui verser du blé à des prix très nettement inférieurs à ceux du marché. Cet écuyer possède des terres, exploitées par un fermier mentionné incidemment dans une notice (Claustre 2021, 30) et qui lui fournissent probablement de quoi régler une partie de ses achats. Outre ce versement effectué en 1438, Thibaut Lebeuf a déjà versé autour de décembre 1420 une mine de blé, soit un demi-setier, au prix de 16 s.p. le setier (Claustre 2021, 26), un prix particulièrement bas, à une époque pour laquelle on ne dispose ni de la mercuriale ni des relevés des comptes du collège de Beauvais, mais des seuls relevés du «Bourgeois de Paris» qui note une flambée des prix des céréales et d'autres denrées cet hiver-là (Beaune 1990, 165-170). Il semble donc que le couturier parvienne à se procurer, lors de plusieurs épisodes d'inflation alimentaire, des céréales à très bon compte pour prix de son travail. En période de difficulté annonaire, l'intérêt du paiement en nature apparaît ainsi nettement: il permet d'accéder directement à un produit rare, d'éviter le marché et d'en tirer un avantage financier.

La situation est différente au début de l'année 1435, alors que le « Bourgeois de Paris » fait état d'un marché céréalier favorable aux consommateurs (Beaune 1990, 334). L'archidiacre d'Auge paie une partie de sa facture avec un setier de blé à 18 s.p. (Claustre 2021, 104), à peine 20 % moins cher que les prix relevés au collège de Beauvais (Baulant 1968). Or, ce prix a été fixé, selon la notice du livre du couturier, après la consultation d'experts («sur le report de gant conoysans a la marchandise», Claustre 2021, 104), une précaution tout à fait exceptionnelle dans les papiers du couturier conservés. Cet archidiacre d'Auge était à la fois un dignitaire du diocèse de Lisieux et un des chanoines de la cathédrale de Paris depuis 1426. Il se nommait Pierre Cardonnel et était médecin³. Mais il avait aussi assumé les fonctions de prévôt des prévôtés de Rozay et d'Epône et d'officier des heures pour le chapitre en 1427⁴, c'est-à-dire des fonctions de gestion pour le chapitre cathédral (Gane 1999, 75). Voilà qui le plaçait en bonne position pour trouver des interlocuteurs marchands de céréales et pour négocier avec le couturier des prix moins défavorables. L'inventaire de ses biens dressé en 1438 juste après son décès mentionne d'ailleurs la présence dans ses maisons de mesures de blé et d'avoine, de stocks d'avoine, de blé (pas moins de 3 muids soit 36 setiers!), de seigle, de fèves, de pois et de vin, le tout représentant près de la moitié de la valeur de ses biens mobiliers (Douët d'Arcq 1880). Sans doute Pierre Cardonnel était-il très au fait des prix de ces denrées alimentaires qu'il stockait d'abondance chez lui. Il parvient en tout cas à imposer au couturier un prix du blé plus élevé que Thibaut Lebeuf dans une période de prix pourtant contenus. La facture qui se rapporte à lui est annulée, signe que le couturier la considérait comme réglée.

³ ANF, LL113, p. 51.

⁴ ANF, LL113, p. 97, 99.

Au total, les transactions en blé du couturier lui procurent ces denrées à des prix assez stables, le mettant à l'abri des énormes fluctuations du marché. Elles paraissent lui avoir été très favorables, mais d'une manière variable selon le profil de ses clients. Le contraste entre le petit aristocrate laïque endetté et le prélat bien doté et bien informé des prix parisiens est frappant, soulignant le caractère négocié et personnalisé de l'échange en nature. Dans les deux situations de transactions que nous venons d'évoquer, le rapport de force entre les parties est en fait inverse et aboutit pour le couturier à des gains de prix par rapport au marché très différents.

Une autre marchandise qui revient à plusieurs reprises en guise de paiement au couturier est constituée par les chandelles (Claustre 2021, 84-85). Fournies par le même client, elles sont plus exactement appelées « torches », terme qui désigne alors un flambeau composé de plusieurs chandelles cylindriques soudées ensemble (Vincent 2004, 92) ou plus précisément à Paris au milieu du XVe siècle un cierge, c'est-à-dire, une grosse chandelle pesant plus d'une livre (Gay 1887, I, 317, 379). Les « torches » fournies au couturier pèsent pour l'une, 18 onces, pour deux autres 20 onces, soit un peu plus d'une livre⁵, les deux dernières étant simplement évaluées en monnaie et non en poids (4 s.p. chacune). Ce client qui paie Colin de Lormoye en chandelles est le curé de l'église Saint-Séverin, dans la paroisse duquel il réside au minimum entre les années 1439 et 1448. Il se nomme Denis de Sabrevois (ou Sabrevrays) : ce théologien a été recteur de la faculté de théologie de Paris, chanoine de Saint-Merri⁶ et il tient la cure de Saint-Séverin de 1438 à 1459 (Couderc 1911, 149-152). Quatre factures (Claustre 2021, 48, 62-63, 75, 83-85) se rapportent à lui dans le livre du couturier. La longue facture mentionnant ces chandelles (Claustre 2021, 83-85) énumère 19 commandes de confections, sept paiements en monnaie et trois paiements en « torche » pour un total de cinq « torches ». Elle se prête ainsi à une analyse plus précise des comportements de paiement des deux partenaires. La facture comporte d'abord trois ensembles de commandes de confections, séparés par des paiements partiels en monnaie : cinq travaux sont suivis d'un premier paiement de 7 s.p., deux travaux d'un deuxième paiement de 11 s.p.; deux travaux d'un troisième paiement d'un demi écu d'or. Puis vient un ensemble plus imposant de six travaux, comportant en particulier un pourpoint coûteux (16 s.p.). C'est cet ensemble qui est accompagné du versement de trois « torches » et d'un écu. Ensuite chaque nouvelle commande est accompagnée d'un paiement monétaire ou bien mixte (argent et « torche ») ou encore seulement en « torche ». Tout se passe comme si le couturier demandait, au fil de ses relations avec ce client gourmand, des paiements mixtes, propres à satisfaire les importants besoins en lumière de son travail de précision. En effet, le curé de Saint-Séverin est un client important pour le couturier, passant commande pour lui-même, mais aussi pour son clerc et pour ses deux neveux. Il apparaît comme un bon payeur puisqu'une seule des notices se rapportant à lui n'est pas annulée et qu'elle est très brève, se limitant à deux confections pour un montant de 5 s.p. (Claustre 2021, 75). Un autre indice qui plaide pour une demande de « torches » émanant du couturier est précisément ce terme de « torche » : d'après le règlement du métier des épiciers de Paris daté de 1450, « torche » et « cierge » sont deux termes

⁵ La livre poids équivaut à 16 onces à Paris au XVe siècle. ORF, XIV, 115.

⁶ ANF, LL 112, p. 259 (1420).

synonymes désignant des produits pesant plus d'une livre et contrastant avec le terme « chandelle » désignant des produits de plus faible poids, pesant moins d'une livre⁷. Précisément, un curé de paroisse était bien placé pour fournir des cierges, de grosses chandelles indispensables à la liturgie: au milieu du XV^e siècle, il était fréquent que le curé soit chargé de fournir les cierges du chœur et du maître-autel, la fourniture des cierges des autres autels incombant à la fabrique (Vincent 2004, 139). Ainsi, on ne peut que constater l'habileté du couturier à obtenir une denrée indispensable auprès d'un fournisseur nécessairement bien achalandé, mais bien différent des fabricants et vendeurs professionnels parisiens, à savoir les chandeliers et épiciers installés en boutiques ainsi que les chandeliers du parvis de la cathédrale.

Dernier type de paiement en nature accepté par le couturier: un jardin («quortil», Claustre 2021, 75). C'est maître Rou (ou Raoul) Morin, un maître attesté comme tenant une école, ou «pédagogie», dans les années 1440 (Lusignan 1999, 115-116 et 221-223, Ioffé 2015, 353-58), qui cède ce jardin au couturier au terme d'une longue facture de dix-neuf travaux de confection, dont le montant total est évalué par le couturier à 6 francs, soit 96 s.p. Le jardin est quant à lui évalué au prix de 44 s.p. et c'est le seul paiement enregistré par le couturier pour cette importante facture. Trois grosses notices (Claustre 2021, 73-75, 81-82) se rapportent à ce client dans le livre de Colin. Rou Morin passe en effet commande pour ses parents, sa nièce, son cousin, son neveu, sa commère, mais aussi pour ses écoliers, les maîtres qu'il emploie dans son école, son cuisinier et son «dépensier», c'est-à-dire un autre de ses serviteurs nécessaires au fonctionnement de son école. Les seuls paiements notés dans les factures conservées consistent en ce jardin et en un pot de beurre de 19 livres (Claustre 2021, 82), dont on peut supposer que le directeur d'école qu'il était avait besoin pour nourrir son personnel et ses élèves. Quant au jardin, rien ne permet dans le livre du couturier de savoir ce qu'il en fait et en l'absence de toute information sur sa localisation et sur sa taille, il est difficile d'en apprécier la valeur. Tout au plus peut-on constater qu'il n'est pas rare que des jardins situés dans ou hors de Paris rapportent 16 à 20 s.p. par an de rente, à cette époque⁸. Ce n'était sans doute pas une mauvaise affaire, qu'il le revende, le loue ou le fasse mettre en culture par un jardinier (Gurvil 2010). S'il est délicat de conclure au sujet de ces transactions en nature entre Rou Morin et le couturier, le fait que d'une part les trois notices se rapportant à lui soient annulées, donc considérées comme réglées par le couturier, et que d'autre part, aucun paiement en monnaie n'apparaisse dans les notices conservées laisse à penser que ce client devait, en dépit de son activité académique, manquer de numéraire: les transferts de biens en nature viendraient dans son cas compenser les problèmes temporaires de trésorerie de son entreprise scolaire, entre les retards de paiement de ses élèves, les salaires de ses employés et les besoins quotidiens de ses élèves et employés.

Au total, même si les paiements en nature représentent une part minoritaire des paiements enregistrés dans le livre de boutique du couturier, ils sont loin d'apparaître

⁷ ORF, XIV, 115.

⁸ ANF LL 115, p. 113 (1441); LL116, p. 572 (1449).

comme des pis-allers, mais plutôt comme des occasions stratégiquement saisies par le couturier dans ses relations avec certains de ses clients.

4. Les paiements en nature effectués par Colin de Lormoye

De manière symétrique, certaines factures et quelques autres notices attestent du fait que le couturier paie certains de ses partenaires économiques en nature, c'est-à-dire en travail. Ces situations, assez banales dans l'économie urbaine tardomédiévale (Bresc 2013, 41; Blasco Orellana *et alii* 2016, 288), sont différentes de celles qui précèdent en ce sens que c'est le couturier qui paraît être alors à l'initiative du troc.

Il lui arrive ainsi en une occasion de régler une partie de son loyer en « façons » de vêtements: c'est le cas en 1426 d'après une quittance de son propriétaire Colin Garot (Claustre 2021, 21). C'est aussi de son activité de confection qu'il paie la viande qu'il achète à un boucher (Claustre 2021, 45): la facture émise pour ce boucher énumère cinq travaux de confection pour le boucher et pour son fils, pour un montant global de 22 s.p., puis elle mentionne deux dettes de viande du couturier pour un montant global de 12 s.p. (« Sur se luy doi pour XI s.p. de cher. Item depuis en char XII d. ») » La notice est annulée, donc considérée comme réglée par le couturier. Ainsi le couturier finance-t-il ponctuellement certains de ses besoins élémentaires, logement et nourriture, directement par son travail.

Mais c'est surtout un service de moyenne durée que le couturier a payé de son travail: Colin de Lormoye paie intégralement les frais d'école de son fils, nommé Galaes, en tâches de confection. Pas moins de neuf notices sont dédiées à son maître, Jehan Boucard, entre 1439 et 1443 (Claustre 2021, 52-54, 55, 56-57, 59-60, 63-65). Comme Rou Morin, Jehan Boucard tient une « pédagogie », soit une école. Recteur et confesseur des rois Charles VII puis Louis XI, c'est un maître célèbre de l'université de Paris. Ses commandes sont prolifiques: les quatre factures énumèrent au total 54 commandes de confections, pour lui-même, son clerc, les maîtres qu'il emploie et ses élèves. Avec cette école, c'est en effet une maisonnée assez nombreuse qui entre dans la clientèle du couturier. Chef de cette entreprise scolaire, Jehan Boucard contribue au vêtement de certains des élèves qui lui sont confiés (Antoine de Montigny, Ytasse, Dieudelige, Pierre de Bouvilies, Claustre 2021, 63-65), à celui de son clerc (qui reçoit une houppelande, une robe et un chaperon, Claustre 2021, 53, 64) et des maîtres qui travaillent pour lui dans sa pédagogie: maître Jehan Lamy reçoit un pourpoint, maître Pelin une houppelande doublée, maître Jehan Raro deux houppelandes, maître Heustace une houppelande, un chaperon et une paire de chausses, maître Robert une houppelande (Claustre 2021, 52-53, 54, 64). Cette part de rémunération en vêtements est très fréquente pour les domestiques dans la société médiévale. Le livre de Colin de Lormoye en atteste, bien au-delà du cas de l'entreprise scolaire de Jehan Boucard: nourrices, chambrières, valets, cuisiniers, clercs et pages de plusieurs de ses clients sont vêtus par leurs employeurs, qui passent commande pour eux auprès de Colin (Claustre 2021, 47, 50, 97, 101...).

À ces factures s'ajoutent des « comptes », c'est-à-dire des actes brefs par lesquels le couturier et Jehan Boucard établissent régulièrement le bilan de leurs transactions.

Chacun de ces « comptes » est signé par Jehan Boucard. L'un d'eux est particulièrement précis:

[L'an m]il quatre cens quarante et ung le premier jour de fervier Nicolas de Lourme [et] cousturier et moy Jehan Boucart contasmes ensemble de toutes les choses que paravant avions eu a faire ensembles tant a cause de son mestier de cousture que de l'escolage de son filz mon escolier par ainsi que fusmes quittes l'ung a l'aultres totalment tesmoing mon signe manuel cy mis ce dessusdit premier jour de fervier mil IIII^c quarante et ung.

Somme XX f. VI s. VIII d. p.

Receu VIII f. IIII s. p.

Reste XII f. II s. VIII d.

J. Boucard (Claustre 2021, 59).

Cette cédule s'achève ainsi sur un état numérique du coût de l'enseignement, de celui des confections et du reste, important, dû par le couturier au maître de son fils: c'est là un type de document tout à fait singulier par lequel deux professionnels comparent la valeur économique de leur travail. Trois des « comptes » que le couturier et le maître ont préparés sont datés, respectivement des 15 juin 1441, 1^{er} février 1442 et 2 mars 1443 (Claustre 2021, 55, 59-60). Or l'année scolaire commence habituellement à l'automne pour s'arrêter autour de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin. Ces comptes pourraient donc correspondre à des bilans financiers semestriels établis par le maître avec le père d'un de ses élèves. Dans ces conditions, Jehan Boucard facturerait à plus de 20 francs, soit plus de 320 s.p., une demi-année d'enseignement. De son côté, les dizaines de factures du couturier révèlent qu'il évalue la confection des vêtements de grande taille, houppelandes, manteaux ou robes, à 6 ou 8 s.p. Un semestre d'enseignement vaudrait donc 40 à 50 de ces travaux de couture. Deux factures émises par Colin de Lormoye pour Jehan Boucard et conservées dans leur intégralité énumèrent un total de 31 travaux de confection pour un montant global de plus 168 s.p. (Claustre 2021, 54, 63-64): une trentaine de travaux de couture atteignent la valeur de la moitié d'un semestre d'enseignement de l'école de Jehan Boucard. Ces rapprochements, faits par les acteurs eux-mêmes à travers ces petits textes appelés « comptes », révèlent bien l'écart considérable entre le prix de l'enseignement et celui du travail de couture dans la société médiévale, un écart qui creuse la dette scolaire du fils du couturier et que le couturier s'efforce de combler en multipliant les travaux de confection.

Le couturier va même plus loin puisque, devant financer les études de son fils, il ne se contente pas d'augmenter la charge de travail de son atelier. Il accepte aussi de jouer le rôle d'intermédiaire pour maître Jehan Boucard en sous-traitant une partie du travail d'entretien de la garde-robe du maître auprès d'un fripier et d'un probable tondeur de draps: le lavage et le « défronçage » d'une « chape » par le « friepier » sont ainsi facturés par le couturier à 2 s.p. (Claustre 2021, 54) et une opération de « tontaje » est facturée également à 2 s.p. (Claustre 2021, 65). Tout se passe donc comme si le couturier cherchait à capter la part la plus grande possible de l'activité vestimentaire au service de l'école de Jehan Boucard. Le surtravail auquel il s'astreint pour régler la

dette scolaire de son fils le conduit à établir des circuits d'échanges relativement complexes, puisqu'il est amené non seulement à travailler pour les élèves et employés de Jehan Boucard, mais aussi pour son boulanger (une houppelande doublée, Claustre 2021, 64) et pour l'épouse de celui-ci (une «robe hardie», Claustre 2021, 54). Un sur-travail qui s'est avéré fructueux pour le couturier et son fils: Galaes ou Gélase Gourdin est devenu bachelier en 1447, licencié et maître ès arts en 1448 (Studium 2019, 19778). On le retrouve chapelain de la cathédrale de Paris dès le 17 juillet 1448 dans la chapelle des saints Denis et Georges et il reçoit successivement les ordres sacrés jusqu'à celui de prêtre en 1450-1451⁹.

5. Interprétations

De cet examen microanalytique des transactions de Colin de Lormoye, on peut tirer quelques interprétations des usages des paiements en nature et en travail parmi des citadins du XV^e siècle.

Première hypothèse: ces modes de paiement sont-ils l'effet d'une volonté des acteurs d'échapper à des réglementations des prix contraignantes? Pour répondre, il faut s'intéresser à la formation des prix des principaux biens et services échangés dans la boutique de Colin de Lormoye. Concernant les céréales, leur commerce est libre à Paris à cette époque: ce sont non les prix des grains sur les marchés, mais le poids et la qualité des pains vendus par les boulangers qui sont réglementés (Meuvret 1960). Dès lors, en période de cherté, acquérir des céréales à bas prix permet d'éviter la baisse des volumes de pain disponibles et la hausse des prix des grains sur les marchés de la ville. Concernant le travail du couturier, aucun texte réglementaire parisien postérieur à 1351 ne fixe les prix des façons. Plus exactement, les tarifs des façons sont absents de tous les règlements du métier parisien connus depuis la fin du XIII^e siècle (Lespinasse 1886, 178-89). Seules deux ordonnances royales sur l'ensemble des prix et salaires parisiens, datées de 1307 et 1351, ont légiféré en matière de prix des confections (Fagniez 1900, 15, Lespinasse 1886, 33). Or, les prix pratiqués dans la première moitié du XV^e siècle par Colin de Lormoye, d'après ses factures, sont très différents de ces tarifs, de même d'ailleurs que le lexique du vêtement. En revanche, il s'avère que les prix qu'il pratique sont d'une étonnante stabilité sur une trentaine d'années. En particulier, s'ils varient avec le genre (homme/femme) et le statut d'âge (adulte/enfant) des consommateurs, ils ne varient pas du tout avec la nature des étoffes que le couturier découpe et assemble, ni avec les mensurations des destinataires dont il n'est jamais fait mention (Tab. 4).

L'atelier de Colin de Lormoye suit donc pendant une trentaine d'années un tarif des façons fixe. Seule la confection des pourpoints y échappe, car pour ces vêtements dont la caractéristique est d'être rembourrés, le couturier fournit et facture les étoffes de rembourrage, qui viennent considérablement gonfler le prix des façons: le prix des pourpoints oscille donc dans l'ensemble des factures entre 4 et 28 s.p. (Claustre 2021, 211). Hormis cette exception des pourpoints, le couturier se conforme pour son

⁹ Il est nommé chapelain en 1448, Arch. Nat. LL116, p. 477. Il est promu acolyte en 1450, LL116, p. 804, sous-diacre, puis diacre, puis prêtre en 1451, LL117, p. 16, p. 34, p. 60. Il renonce à sa chapellenie en 1487, LL123-124, p. 616.

travail à un tarif d'une remarquable fixité, un tarif coutumier qui n'est probablement pas imposé par l'organisation corporative, mais par le chef de boutique lui-même.

Tab. 4. Prix habituels des façons de vêtements chez Colin de Lormoye

Type et quantité de vêtements	Prix unitaire (sous parisis)
Houppelande: 275	6 ou 8 (homme/femme)
Chaperon: 174	2 ou 3 (sans/avec bourrelet)
Robe: 103	4, 6 ou 8 (enfant/adulte, homme/femme)
Jaquette: 40	4
Chausses: 29	2

Au total, le recours aux monnaies alternatives ne paraît donc pas résulter d'une volonté de contourner des réglementations en matière de prix.

Deuxième hypothèse: ce recours est-il l'indice de problèmes monétaires que le couturier et ses clients tenteraient d'éviter? Relevons tout d'abord que le livre du couturier ne mentionne aucunement la prise en compte d'une telle difficulté. Mais il est vrai que les mutations monétaires sont si fréquentes dans les années 1417-1433 qu'elles font sans doute partie de la toile de fond du fonctionnement de la boutique, au début de la période d'activité de Colin de Lormoye. Des mutations monétaires sont intervenues à de multiples reprises dans les années 1417-1422 et 1427-1429 (Bompaire et Dumas 2000, 414). D'autres sont documentées par les registres de décisions du chapitre cathédral de Paris, où les mentions de monnaie faible (*debilis monete*) et monnaie forte (*forti monete*) sont particulièrement nombreuses dans les années 1421-1423, 1426, 1428 et 1433¹⁰. Le couturier excelle d'ailleurs dans l'art de passer d'une unité de compte à l'autre (parisis et tournois) et de ces unités de compte aux diverses monnaies réelles (blancs, écus, saluts, lions). Les périodes d'instabilité monétaire aiguë liées aux mutations pourraient coïncider avec les paiements en blé, blé méteil et orge acceptés par Colin fin 1420 et fin 1432 (Claustre 2021, 26, 33). Il est donc possible que la volatilité monétaire ait provoqué le recours ponctuel de Colin à des paiements en grains, mais il est douteux qu'elle explique l'ensemble de ses pratiques.

Troisième hypothèse: le recours aux paiements en grains s'explique-t-il par la volatilité des prix des subsistances dans cette société médiévale? Il nous semble l'avoir bien montré par la comparaison des factures de Colin et des séries de prix établies à Paris. Le couturier se met ainsi à l'abri des fluctuations extrêmes des marchés parisiens. À certaines conditions toutefois: il doit avoir dans sa clientèle des personnes dotées de terres productrices de céréales et dans de telles difficultés financières qu'elles sont contraintes de lui céder des denrées à des coûts très inférieurs à ceux du marché. L'écuyer Thibault Lebeuf est dans cette situation, contrairement au chanoine Pierre Cardonnel. L'examen de ces contrastes de situations suggère l'intérêt pour l'artisan d'avoir une clientèle diversifiée, faite de personnes riches faisant de nombreuses commandes, mais aussi de propriétaires fonciers peu solvables, aussi paradoxal que cela puisse paraître, car de ces personnes peu solvables il est aisé et profitable

¹⁰ ANF, LL112 et 113.

d'obtenir des grains en période de cherté. Cette troisième hypothèse conduit ainsi directement à la formulation d'une quatrième.

Quatrième hypothèse donc: le recours à des monnaies alternatives est étroitement lié à la structure des revenus dans la société considérée. Le dénivelé économique et social qui sépare le couturier du maître de son fils, Jehan Boucard, et l'impossibilité pour le couturier de gagner assez d'argent avec son travail auprès d'autres clients pour payer ce maître en monnaie l'amènent à un surtravail, voire à se faire pratiquement l'employé de ce client particulier. Le couturier n'est en effet détenteur que de sa force de travail, n'étant pas possesseur de la matière première textile, très coûteuse en revanche. Or, sa force de travail s'évalue dans le Paris médiéval à un niveau assez bas. En effet, quand Colin de Lormoye fabrique une chape noire pour le chapitre Notre-Dame en 1451, 14 s.p. lui reviennent contre 80 au drapier qui vend l'étoffe¹¹. Quand il paie les frais d'école de son fils, il doit fabriquer une trentaine de pièces de vêtements pour financer un trimestre. Les couturiers et tailleurs de robes figurent d'ailleurs parmi les contribuables les moins taxés, à Paris comme ailleurs (Claustre 2021, 173, 176; Swanson 1989, 46; Davies et Saunders 2004, 7). L'analyse serrée des transactions entre Colin de Lormoye et ses clients, l'observation des relations de troc qu'il instaure avec certains, échangeant services contre services, « besogne » contre « besogne », suggèrent ainsi fortement que d'importantes inégalités de revenus génèrent le recours à des monnaies alternatives, y compris au sein d'économies hautement commercialisées et monétarisées.

Partant du livre de boutique de Colin de Lormoye, on a pu observer que les paiements en nature sont bien présents en ville au XVe siècle et qu'ils recouvrent des réalités diverses: paiements en travail, en céréales, en noix, en beurre, en cierges, et même en parcelle de terre (un jardin). Ils animent une part de troc dans cette économie largement monétarisée: le couturier échange ainsi ses façons de vêtements contre des services d'enseignement, de logement ou contre de la viande. Ils interviennent pour des motifs assez divers: comme moyens d'accéder à des denrées alimentaires à bas coût en temps d'inflation, comme moyens d'obtenir de façon sûre des biens de première nécessité, comme moyens de neutraliser les effets de l'instabilité monétaire, comme moyens de rétribuer des services très coûteux en l'absence de capacité d'accumulation monétaire, c'est-à-dire comme moyens d'accéder à une forme de crédit. Plus généralement et surtout, ces paiements alternatifs paraissent étroitement liés aux forts dénivelés économiques et sociaux qui traversent la société parisienne. Loin d'être le symptôme d'une économie archaïque ou de pénurie, ils sont plutôt celui des inégalités prodigieuses de la société urbaine tardomédiévale.

La lecture serrée des notices enregistrant les transactions entre le couturier et ses clients, notamment celle des factures et des «comptes» concernant Jehan Boucart, Thibault Lebeuf et Pierre Cardonnel, montre que ce ne sont pas principalement les institutions, corporatives ou monétaires, encadrant les échanges qui expliquent les pratiques transactionnelles des acteurs, mais bien les propriétés sociales des acteurs engagés dans ces échanges, ainsi que leur place dans la hiérarchie sociale et dans la division du travail de la société tardomédiévale.

¹¹ ANF, LL117, p. 121.

Au point de vue de l'épistémologie de l'histoire économique, cela revient à dire que l'économie des marchés anciens ne suffit pas à rendre compte des transactions qui s'y déroulaient et qu'elle doit être complétée par une sociologie des acteurs des échanges (Bourdieu 1979; Douglas et Isherwood 1979; François 2019). L'examen microanalytique des situations documentées par les écrits de gestion d'un artisan s'avère ainsi complémentaire des analyses macroanalytiques qui agrègent les données sur les volumes et les prix des marchandises et rémunérations.

BIBLIOGRAPHIE

- Balestracci, Duccio. 1984. *La zappa e la retorica. Memorie familiari di un contadino toscano del Quattrocento*. Firenze: Salimbeni.
- Baulant, Micheline. 1968. "Le prix des grains à Paris de 1431 à 1788." *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 23, 3: 520-40.
- Beaune, Colette, éd. 1990. *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*. Paris: Librairie Générale Française, 1990.
- Blasco Orellana, Meritxell, Magdalena Nom De Déu, José Ramón, Sibon Juliette. 2016. "Le pinquas (carnet personnel) de Mordacays Joseph (1374-1375), corailleur juif de Marseille." *Revue des études juives* 175-3/4: 251-307.
- Bompaire, Marc et Françoise Dumas. 2000. *Numismatique médiévale*. Turnhout: Brepols.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris: Minuit.
- Bresc, Henri. 2013. *Le livre de raison de Paul de Sade (Avignon, 1390-1394)*. Paris: Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
- Claustre, Julie. 2021. *Faire ses comptes au Moyen Âge. Les mémoires de besogne de Colin de Lormoye*. Paris: Les Belles Lettres.
- Collier Frick, Carole. 2002. *Dressing Renaissance Florence. Families, fortunes, and fine clothing*. Baltimore-London: The Johns Hopkins University Press.
- Couderc, Camille. 1911. "Les comptes d'un grand couturier parisien du XV^e siècle." *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France* 38: 118-192.
- Coulet, Noël. 2004. "Les livres de raison provençaux au Moyen Âge." *Provence historique* 54, 217.
- Davies, Matthew, et Ann Saunders. 2004. *The history of the merchant taylor's company*. Leeds: Maney.
- Douët d'Arcq, Louis. 1880. "Inventaire après décès des biens meubles de Me Pierre Cardonnel, chanoine de Notre-Dame de Paris. 1438." *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*: 37-60.
- Douglas, Mary, et Isherwood, Baron. 1979. *The world of goods. Towards an anthropology of consumption*. New York: Basic Books.
- Dyer, Christopher. 2012. *A Country Merchant, 1495-1520. Trading and Farming at the End of the Middle Ages*. Oxford: Oxford University Press.
- Fagniez, Gustave. 1900. *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. II, XIV-XV^e s. Paris: Alphonse Picard et fils.
- François, Pierre. 2019. "Conclusions." Dans *Transiger. Éléments d'une ethnographie des transactions médiévales*, éd. Julie Claustre, 479-95. Paris: Éditions de la Sorbonne.

- Gane, Robert. 1999. *Le chapitre Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle. Étude sociale d'un groupe canonial*. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Gay, Victor. 1887-1928. *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*. Paris: A. Picard.
- Gurvil, Clément. 2010. *Les paysans de Paris du milieu du XV^e au début du XVII^e siècle*. Paris: Honoré Champion.
- Hautefeuille, Florent. 2006. "Livre de compte ou livre de raison: le registre d'une famille de paysans quercynois, les Guitard de Saint-Anthet (1417-1526)." Dans *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, éd. Natacha Coquery, François Menant, et Florence Weber, 231-47. Paris: éditions Rue d'Ulm/Presses de l'ENS.
- Klapisch-Zuber, Christiane. 2001. "El "Diario" del albañil boloñés Gaspare Nadi (1418-1504)." *Anales de historia antigua, medieval y moderna* 34: 65-74.
- Lespinasse, René de. 1886-1897. *Les métiers et corporations de la ville de Paris: XIV^e-XVIII^e siècles*. Paris: Imprimerie nationale.
- Lusignan, Serge. 1999. *Vérité garde le roy'. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*. Paris: Publications de la Sorbonne.
- Meneghin, Alessia. 2014. "La tavola di un salariato fiorentino nel XV secolo. Dai ricordi di Piero Puro « donzello » della Parte Guelfa." *Archivio storico italiano* 172: 249-275.
- Meuvret, Jean. 1971 (1944). "L'histoire des prix des céréales en France." Dans *Études d'histoire économique*. Paris: Armand Colin.
- Meuvret, Jean. 1971 (1960). "Les prix des grains à Paris au XV^e siècle et els origines de la mercuriale." *Paris et Ile de France. Mémoires publiés par la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile de France* 11: 283-311. Dans *Études d'histoire économique*. Paris: Armand Colin.
- Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 1790. XIV. éd. M. de Bréquigny. Paris, Imprimerie royale.
- Piccini, Gabriella. 2008. "Libri contabilità privata e di memorie in Siena: considerazioni in merito all'esistenza, alla conservazione e alla scomparsa (XIII-XV secolo)." *Bullettino Senese di Storia Patria* 115: 164-98.
- Pinelli, Paola. 2015. "Commercianti tuttofare: il mondo delle piccole botteghe a Prato fra XIV e XV secolo." Dans *Il commercio al minuto. Domanda e offerta tra economia formale e informale. Secc. XIII-XVIII. Atti della XLVI Settimana di Studi Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Prato 4-7 maggio 2014*, 259-76. Firenze: Firenze University Press.
- Smail, Daniel Lord. 2016. *Legal Plunder: Households and Debt Collection in Late Medieval Europe*. Cambridge: Harvard University Press.
- Studium Parisiense. 2019. Éd. Jean-Philippe Genet. <http://studium-parisiense.univ-paris1.fr/home>.
- Swanson, Heather. 1989. *Medieval artisans. An urban class in Late Medieval England*. Oxford and New York: Basil Blackwell.
- Vsevolod, Ioffé. 2015. *Conflits et violences chez les universitaires parisiens au XIV^e et dans la première moitié du XV^e siècle*. Paris: thèse soutenue à l'EPHE.